

ASSURANCES SALIM

**RAPPORT ANNUEL 2015**

**ASSURANCES SALIM IMMEUBLE SALIM, LOTISSEMENT AFH BC5, CENTRE URBAIN NORD**  
**1003- TUNISTEL. : 71 184 200 / FAX : 71 184 284 [contact@salim-ins.com](mailto:contact@salim-ins.com) |**

## SOMMAIRE

### **Introduction**

- I. L'activité économique
- II. Le secteur des assurances en Tunisie en 2015
- III. L'activité des assurances SALIM en 2015

### **Première Partie : Activités et résultats**

- I. La Gestion Technique
  - A. Chiffre d'affaires
  - B. Charge des sinistres et les provisions techniques
  - C. Réassurance
  - D. Résultats
  - E. Analyse par Branche
  - F. Evolution de la société et de ses performances au cours des 5 dernières années
- II. La Gestion Générale
  - A. Placements
  - B. Produits Financiers
  - C. Provisions techniques et les éléments d'actif admis en représentation
  - D. Frais Généraux

### **Deuxième Partie : Structure du capital et autres aspects de l'activité des Assurances Salim**

- I. Bilan Social
- II. Marketing et actions commerciales
- III. Gouvernance et le contrôle interne
- IV. Structure du Capital et la physionomie de l'action Salim durant 2014
- V. Prévisions et les perspectives de développement
- VI. Tableau d'évolution des capitaux propres

### **Extraits des Statuts**

### **Etats Financiers 31.12.2015**

### **Notes aux états financiers 31.12.2015**

## LES REPERES DE L'ANNEE

### 20<sup>ème</sup>

*Anniversaire des Assurances SALIM : la portée symbolique de cet événement a bel et bien marqué l'année 2015 qui s'affiche à la hauteur des ambitions et confirme davantage une performance opérationnelle communicationnelle et financière. L'image des Assurances SALIM ainsi que sa notoriété ont été largement mises en exergue.*

### 23%

*Evolution du chiffre d'affaires global des Assurances SALIM au 31.12.2015 par rapport à l'année 2014. Cette évolution est imputable principalement à une hausse de 34% du volume des affaires non vie et de 6% des affaires vie.*

### 103%

*Taux de réalisation des objectifs escomptés malgré un contexte économique fragile, toujours défavorable pour les nouveaux investissements.*

### 83%

*Ratio combiné contre 78% en 2014, impacté essentiellement par la survenance de sinistres importants mais qui concernent des affaires fortement réassurées d'ou un impact beaucoup moins important sur les résultats techniques des branches.*

### 8,3MD

*Résultat Brut de l'année 2015 contre 7,6 MD affiché en 2014. Le résultat Net de l'année s'établit à 6MD contre 5,4MD en 2014 soit un accroissement de 12%.*

## **INTRODUCTION**

**L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN 2015**

**LE SECTEUR DES ASSURANCES EN TUNISIE EN 2015**

**L'ACTIVITE DES ASSURANCES SALIM EN 2015**

## I. L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN 2015:

Aussi bien en Tunisie qu'à l'international, les prévisions de taux de croissance pour les années 2015 et 2016 ont été révisées à la baisse et la reprise économique se fait toujours attendre.

**Sur le plan international**, l'activité économique a décéléré durant l'année 2015, avec une forte disparité entre les zones. En effet, ce ralentissement a été beaucoup plus marqué dans les économies émergentes. Alors que la croissance des économies avancées s'est redressée avec un rythme moins rapide que l'année 2014.

Selon le rapport de l'organisation de coopération et de développement économique, les prévisions du taux de croissance économique mondiale pour l'année 2016 sont à réviser à la baisse pour afficher un taux de 3,3% contre 3,8% estimé initialement. Vers la fin de l'année 2015 et en janvier 2016, les principales bourses internationales ont connu une baisse sensible de leurs indices en relation surtout avec la chute des bourses en Chine.

**Sur le plan national**, les aléas politiques et sécuritaires pesant lourd sur la croissance économique nationale représentent toujours des défis de taille. Selon le rapport périodique de conjoncture publié par la Banque Centrale de Tunisie en janvier 2016, "la situation économique nationale demeure fragile avec une faible croissance économique en 2015 et une reprise modeste attendue pour 2016."

Soutenue essentiellement par le secteur de l'agriculture, l'activité économique en 2015 a été marquée par un ralentissement plus net que prévu affichant un taux de croissance de 0,5% contre une estimation initiale de 3%.

Sur l'ensemble de l'année 2015, le dinar s'est déprécié de 8,4% par rapport au dollar et s'est apprécié de 3,4% vis-à-vis de l'euro.

## II. LE SECTEUR DES ASSURANCES EN TUNISIE :

Conscients de la nécessité de mettre le secteur des assurances à niveau équivalent des standards internationaux afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle dans l'économie du pays, les impératifs de réformes sont de plus en plus exigibles et profondes.

L'année 2015 a été marquée par la revue des dispositions du contrat-programme dans une optique orientée "client" visant outre l'amélioration des indicateurs du secteur, l'amélioration des services, le raccourcissement des délais d'indemnisation et la modernisation des méthodes de gestion. Ce courant réformateur a également touché les métiers liés à l'assurance tels que les intermédiaires, les experts, les actuaires... afin de renforcer la qualité de service de ces corps.

Les préconisations des réformes concernent entre autres la réorganisation du C.G.A. et de la F.T.U.S.A. qui sont appelés à se doter des moyens humains et matériels nécessaires leur permettant de jouer un rôle plus important dans le développement du secteur, le respect de la réglementation et la modernisation du marché d'assurance.

Les principales réformes ont concerné:

1. La mise en place d'une centrale des risques prévue pour la fin du premier semestre 2016;
2. L'amélioration de la politique tarifaire et du ratio S/P en assurance automobile;
3. La mise en place d'un référentiel de tarification régissant les risques d'entreprise;
4. La révision des termes des traités de nomination et la revue des codes déontologique et des règles de conduite pour les intermédiaires d'assurance;

5. Le renforcement des règles de bonne gouvernance au niveau de la FTUSA, à travers la restructuration de son comité directeur.

Le marché des assurances est composé de 23 compagnies:

- 13 compagnies multi-branches.
- 05 compagnies spécialisées en assurance VIE.
- 03 compagnies spécialisées en assurance Islamique.
- 01 compagnie spécialisée en assurance crédits.
- 01 compagnie nationale de réassurance.

L'évolution des performances du secteur des assurances arrêtée en juin 2015 se présente comme suit :

	2011	Evol. 10/11	2012	Evol. 11/12	2013	Evol. 12/13	2014*	Evol. 13/14	EN MD Juin 2015*
<b>CA global</b>	<b>1 178</b>	<b>5,1%</b>	<b>1 285</b>	<b>9,1%</b>	<b>1 413</b>	<b>10%</b>	<b>1 556</b>	<b>10%</b>	<b>937,4</b>
<b>CA VIE</b>	<b>176,9</b>	<b>9,3%</b>	<b>200,4</b>	<b>13,3%</b>	<b>221</b>	<b>10%</b>	<b>270</b>	<b>22%</b>	<b>143,9</b>
<b>CA non VIE</b>	<b>1 001</b>	<b>4,4%</b>	<b>1 085</b>	<b>8,4%</b>	<b>1 192</b>	<b>9,9%</b>	<b>1 286</b>	<b>8%</b>	<b>793,5</b>

\*Chiffres provisoires

### III. L'ACTIVITE DES ASSURANCES SALIM EN 2015:

#### **La performance est au rendez-vous malgré une conjoncture économique difficile:**

A l'issue de l'exercice 2015 et à lecture de ses résultats, on peut confirmer qu'Assurances SALIM a su remporter les défis annoncés et a affiché une performance conforme aux objectifs escomptés. Le credo étant de poursuivre le développement de son activité et de maintenir la même dynamique commerciale initiée vers la fin de l'année 2014 voir même l'accélérer.

La réalité économique fragile a fait que les enjeux stratégiques sont devenus de plus en plus complexes et les défis sont de plus en plus contraignants. Dans cette mouvance, Assurances SALIM a fait preuve de sa capacité à composer avec les changements environnementaux et à poursuivre son développement pour afficher vers la fin de l'année 2015 un taux de croissance à deux chiffres considéré parmi les meilleurs taux de croissance sur le marché, sinon le meilleur si on ne tient pas compte des sociétés nouvellement créées (Assurance islamique).

La performance est surtout perceptible au niveau des branches non vie et notamment en assurance maladie, confirmant ainsi les orientations stratégiques de la société annoncées dans le cadre de l'élaboration du budget. Quant à l'assurance VIE, l'évolution affichée vers la fin de l'année 2015 est en deçà des prévisions et est restée toujours tributaire de la relance des produits de bancassurance reportée pour 2016.

20<sup>ème</sup> anniversaire des Assurances SALIM, l'année 2015 représentait une portée symbolique de taille. A l'occasion de la célébration de ce rendez-vous marquant Assurances SALIM a organisé le 11 Octobre 2015 un événement sportif intitulé "10000 pas" portant sur la marche. Cette action soutenue par la présence de personnalités sportives et de célébrités publiques a enregistré une grande affluence et a fait l'objet d'une large couverture médiatique permettant ainsi à Assurances SALIM de se faire mieux connaître par le grand public et de combler la défaillance communicationnelle dont elle a toujours souffert.

Dans ce même sillage, et en vue de valoriser davantage son image et sa notoriété, un plan communicationnel d'envergure a été mis en œuvre tout au long de l'année.

Sur un autre plan et afin de favoriser sa performance opérationnelle, Assurances SALIM s'est engagée à partir de Septembre 2015 dans **une mission de réorganisation** ayant pour objectif la mise en place d'un organigramme efficace et efficient lui permettant d'optimiser son capital humain et de renforcer davantage la gestion de ses ressources humaines pour répondre aux enjeux des prochaines années.

La mission de réorganisation avait comme finalité de mettre en place une nouvelle organisation, des processus et une gouvernance performants et adaptés aux ambitions de la compagnie, elle prévoyait deux lots :

Le premier lot, initié en octobre 2015, a défini une méthodologie d'étude pragmatique et s'est axé en premier temps sur le diagnostic de l'organisation actuelle afin d'entamer ensuite la conception d'un organigramme cible.

Le deuxième lot, prévu après validation de l'organigramme, sera dédié à la modélisation des processus de l'organisation cible.

**Les enjeux de cette mission étant principalement de:**

- Favorise l'atteinte des objectifs du nouveau plan de développement stratégique;
- Mettre en place une politique de valorisation des collaborateurs permettant de définir les perspectives de carrière et de mettre en valeur les compétences;
- Instaurer une culture d'excellence et de management par la performance permettant de réduire les temps de traitement et d'optimiser les coûts de gestion;
- Mettre en place une stratégie d'amélioration continue de la qualité de service aux clients.

En matière de placements, les objectifs escomptés pour la fin de l'année 2015 ont été atteints et la performance financière s'est confirmée. Le mot d'ordre étant d'optimiser les actifs en portefeuille dans un souci de rentabilité mais surtout de solvabilité et de meilleure gestion de risque.

## POSITIONNEMENT :

Au 31.12.2014, chiffres disponibles, Assurances SALIM a affiché une part de marché de 3,2% contre 3,05% en décembre 2013. Cette légère amélioration est imputable à une cadence d'accroissement en assurances non vie plus importante que la moyenne du secteur durant les deux dernières années.

L'évolution de la part de marché de SALIM durant les cinq dernières années se présente comme suit:

### Evolution de la part de SALIM 2010-2014 (en MDT):

	2010	2011	2012	2013	2014
CA SALIM	36,8	40,5	41,7	43,1	50,1
CA SECTEUR	1 120	1 178	1 285	1 412,7	1 556
Part de SALIM	3,3%	3,4%	3,2%	3,05%	3,2%
CA VIE SALIM	18	19	20	19	20,3
CA VIE SECTEUR	161,9	176,9	200,4	221	270
Part SALIM VIE	11%	10,8%	10,1%	8,5%	7,5%
CA NON VIE SALIM	18,9	21,4	21,4	24,6	29,8
CA NON VIE SECTEUR	958	1 001	1 085	1 192	1 286
Part SALIM NON VIE	2%	2,1%	2%	2,06%	2,32%

Cette tendance semble se confirmer, eu égard aux réalisations annoncées en juin 2015.

**PREMIERE PARTIE**

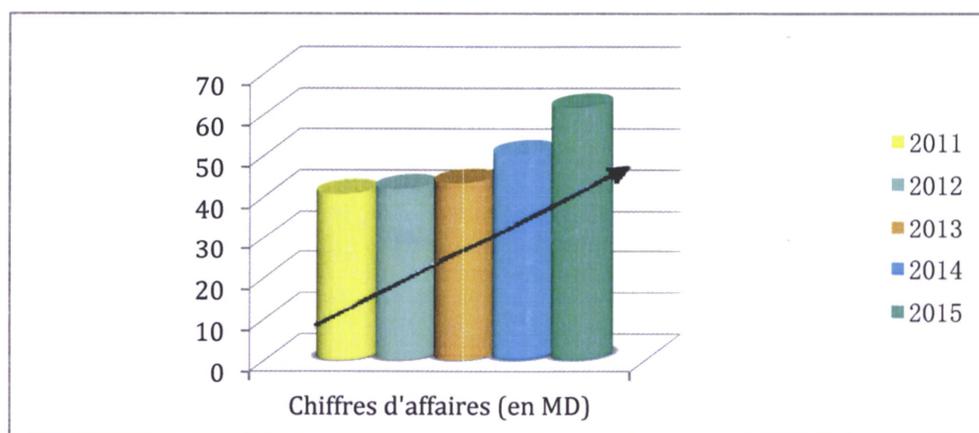
**ACTIVITES ET RESULTATS**

## I. LA GESTION TECHNIQUE:

### A. CHIFFRE D'AFFAIRES:

L'année 2015 est bien une année de consolidation et de développement marquée par une croissance significative de l'activité globale qui a fait état au 31.12.2015 d'un chiffre d'affaires de 61,5MD contre 50,1MD une année auparavant et contre une estimation initiale de 59,6MD. Cette évolution considérable de +23% représente l'une des meilleures performances sur le marché des assurances et témoigne de la capacité des Assurances SALIM à surmonter les défis malgré un climat économique défavorable.

#### L'évolution du chiffre d'affaires global 2011-2015:



Le mérite revient en grande partie au développement du volume des affaires non vie dont les efforts fournis sont restés bien orientés affirmant une parfaite déclinaison des objectifs prévisionnels. Ainsi le chiffre d'affaires non vie est passé de 29,8MD en 2014 à 39,9MD en 2015, affichant un accroissement de 34% et un taux de réalisation de 121%.

Meilleure performance de l'année, le chiffre d'affaires maladie s'est établi à 12,9MD contre 8,4MD en 2014 soit une évolution de 53% et un taux de réalisation de 136%.

+ 23 %  
  
**CHIFFRES  
 D'AFFAIRES**

+34%  
  
**CHIFFRE  
 D'AFFAIRES  
 NON VIE**

+6%  
  
**CHIFFRE  
 D'AFFAIRES  
 VIE**

Marquée essentiellement par la signature de **la convention avec la Mutuelle des agents des douanes**, l'année 2015 est non seulement une année de consolidation des acquis en matière de couverture médicale mais surtout une année de planification devant des perspectives positives garnies de toutes sortes de défis. Par la même occasion Assurances SALIM a procédé à la signature d'une convention de sous-traitance et à la mise en place d'une plateforme de prestation (SALIM services) orientée, actuellement, pour les agents des douanes adhérents, afin de réussir au mieux la gestion de cette convention. La signature de cette convention a fait l'objet de plusieurs actions de communication et de journées d'information. L'objectif étant de capitaliser le savoir faire acquis en la matière à travers le développement de partenariat efficient.

En ce qui concerne l'assurance dommages techniques, la voie de croissance semble être soutenue et ce malgré un contexte économique qui freine toujours les nouveaux investissements. Au 31.12.2015, le chiffre d'affaires des assurances dommages techniques est passé à 11,8 MD contre 9,9MD réalisé en 2014, soit une évolution de 19%. Les axes de développement de ces branches étant la prospection des PME/PMI et le déploiement des offres en package. C'est ainsi que le fonds de commerce de la société s'est enrichi durant 2015 de plus que 300 nouveaux clients PME/PMI dont une vingtaine de nouveaux promoteurs immobiliers.

De sa part, l'assurance automobile a poursuivi son évolution dans le même périmètre de croissance favorisant les usages bénéficiaires et selon une politique de souscription de plus en plus prudente et sélective. L'année 2015 a été marquée par le lancement, vers la fin du premier semestre, **d'une nouvelle garantie la " S2A"** dont l'objectif étant de mettre en avant le nom d'Assurances SALIM sur le marché en offrant une formule complète d'assistance automobile avec des tarifs compétitifs. Cet événement a été soutenu par une campagne médiatique diversifiée (presse, radio, mailing...). Le démarrage de cette action a été conforme aux attentes et les premiers signes présagent d'une réussite de ce produit.

Le chiffre d'affaires automobile est passé de 11,4MD en 2014 à 15,2MD en 2015 soit une évolution de 33% et un taux de réalisation de 118%. Les souscriptions en "privé ou affaires" sont passées de 5,3MD en 2014 à 6,9MD en 2015 affichant ainsi une évolution de 31%.

Par contre, les objectifs escomptés en assurances VIE n'ont pas été atteints.

Au 31.12.2015, le chiffre d'affaires VIE s'est établi à 21,6MD contre 20,3MD en 2014, soit une légère évolution de 6% ne permettant pas d'honorer les engagements annoncés dans le cadre des travaux budgétaires.

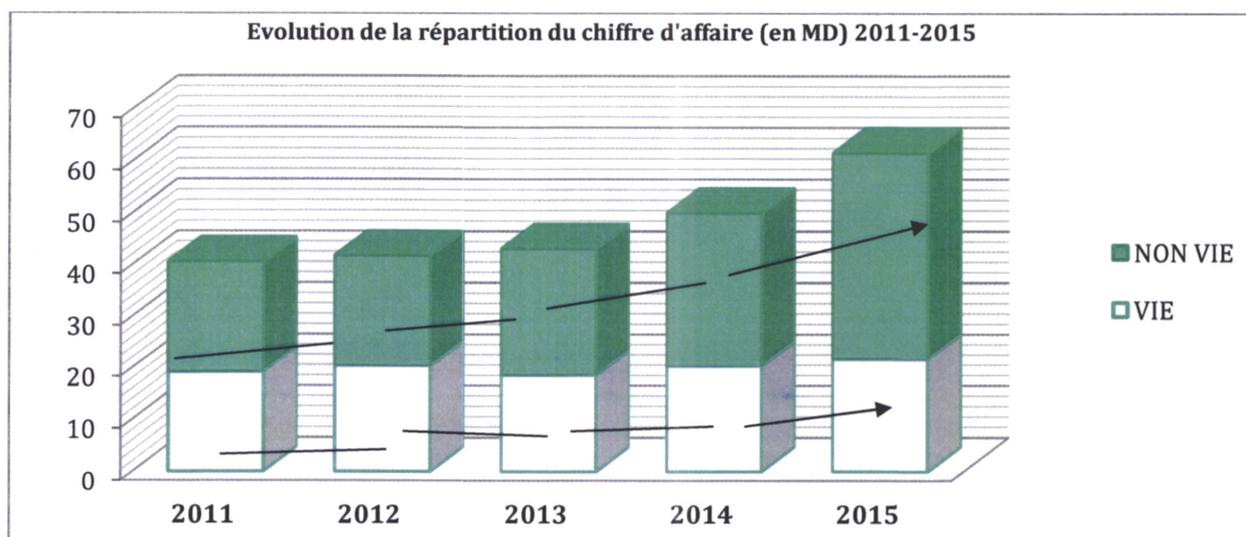
L'évolution du chiffre d'affaires par branche d'activité se présente comme suit:

	Réalisations 31.12.2014	Prévisions 31.12.2015	Réalisations 31.12.2015	Taux de réal.	Evolution
VIE	20 344 074	26 700 000	21 613 039	81%	6%
IARD	4 600 056	5 400 000	5 592 004	104%	22%
AUTO	11 401 060	12 850 000	15 180 308	118%	33%
ENGINEERING	2 734 433	2 500 000	2 577 705	103%	-6%
TRANSPORT	2 591 429	2 700 000	3 620 725	134%	40%
MALADIE	8 454 816	9 500 000	12 924 180	136%	53%
NON VIE	29 781 795	32 950 000	39 894 923	121%	34%
<b>Total</b>	<b>50 125 869</b>	<b>59 650 000</b>	<b>61 507 963</b>	<b>103%</b>	<b>23%</b>

## Répartitions du Chiffre d'affaires :

### ➤ Répartition VIE/Non VIE:

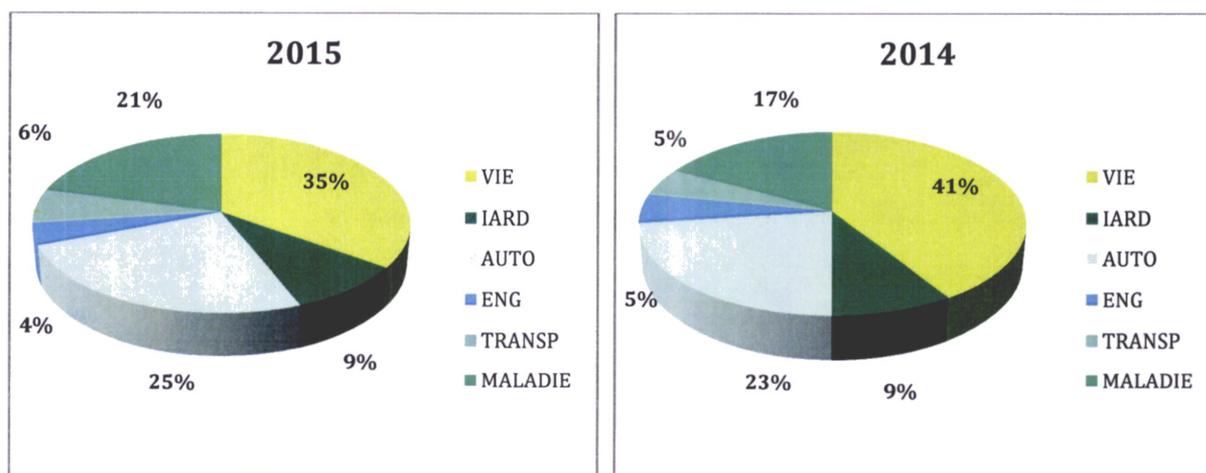
Une première répartition du volume total des affaires en assurances VIE et Non VIE permet de constater le repli de la part VIE au profit du Non VIE dans le portefeuille global. En effet, au 31.12.2015 l'assurance VIE affiche une part de 35% contre 65% non VIE comparée à 41% VIE et 59% non VIE en 2014. Cette régression, due à une cadence d'évolution plus importante des affaires non vie, s'oppose aux orientations stratégiques de SALIM stipulant une prépondérance de la branche vie dans la structure globale du chiffre d'affaires supérieure à 40%.



➤ **Répartition par branche d'activité:**

Au 31.12.2015 la structure du chiffre d'affaires global, dominée toujours par l'assurance VIE, fait émerger l'assurance maladie dont la part est passée de 17% en 2014 à 21% à fin 2015. La part de l'automobile a légèrement évolué pour s'établir à 25% contre 23% une année auparavant. Il convient de rappeler à ce propos que l'orientation stratégique de SALIM stipulant le maintien d'une proportion automobile ne dépassant pas les 25%. Quant aux dommages techniques, ils ont gardés la même proportion soit 10% du chiffre d'affaires global.

La structure du chiffre d'affaires se présente comme suit:



➤ **Répartition du chiffre d'affaires par type de réseau:**

La répartition du chiffre d'affaires global par type de réseau fait ressortir une évolution importante des affaires réalisées par les agents généraux dont le chiffre d'affaires est passé de 12,1MD en 2014 à 17,1MD en 2015, soit une augmentation de 41%.

Cette performance révèle les efforts fournis pour la formation, l'animation, l'encadrement et le suivi de ce corps tels que projetés par Assurances SALIM lors de la détermination des axes stratégiques de développement.

L'effort commercial des agents généraux a été surtout impulsé par des actions de formation et des concours de production visant à promouvoir les branches moins exploitées.

**L'aspect procédural** a représenté aussi **une priorité** en 2015. En effet, chaque agence a fait l'objet d'au moins deux visites d'inspection par an. Les rapports de missions

d'inspection ont été examinés dans le cadre d'un nouveau comité présidé par le directeur général "comité de suivi des rapports d'inspection" et dont copies des P.V. ont été envoyés aux agents concernés pour information mais aussi pour respect des recommandations.

La conjugaison de tous ces efforts s'est traduite par l'amélioration de la participation de ce corps dans le chiffre d'affaires global passant de **24%** en 2014 à **28%** en 2015 et les objectifs escomptés ont été atteints. Le nombre des agents dont le chiffre d'affaires a franchi le 1MD est passé d'un seul agent en 2014 à 3 agents en 2015.

Il y a lieu de signaler également que la structure du chiffre d'affaires des AG s'est aussi améliorée affichant un repli de la part automobile pour se situer à 63% contre 69% en 2014 et une amélioration de la part groupe maladie qui est passée de 1% en 2014 à 7% en 2015. De même que la part des assurances dommages techniques est passée de 8% en 2014 à 12% en 2015, alors que la part de l'assurance VIE s'est établie à 18% contre 22% en 2014.

L'évolution du chiffre d'affaires des agents généraux se présente comme suit:

	Réalisations 31.12.2014	Prévisions 31.12.2015	Réalisations 31.12.2015	Taux de réal.	Taux d'Évol.
VIE	2 619 220	3 750 000	3 090 894	82%	18%
IARD	528 568	1 625 000	999 618	62%	89%
AUTO	8 353 551	9 647 000	10 731 265	111%	28%
ENGINEERING	281 620	700 000	569 342	81%	102%
TRANSPORT	239 537	385 000	469 158	122%	96%
MALADIE	122 537	1 195 000	1 258 882	105%	927%
NON VIE	9 525 814	13 552 000	14 028 266	104%	47%
<b>Total</b>	<b>12 145 035</b>	<b>17 302 000</b>	<b>17 119 160</b>	<b>99%</b>	<b>41%</b>

Pour l'année 2016, la dynamique commerciale créée auprès des agents généraux se poursuivra avec la mise en place de dispositifs de contrôle plus rigoureux orientés vers la rentabilité du portefeuille de chaque point de vente. Le recouvrement sera aussi parmi les priorités du suivi afin d'améliorer le taux de recouvrement et réduire les impayés au maximum.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires des **courtiers** s'est établi à fin 2015 à 8MD contre 6MD en 2014 soit une évolution de 33%. La participation de ce corps dans le chiffre d'affaires de la compagnie est restée inchangée affichant une proportion de 13%. La structure du chiffre d'affaires des courtiers est restée dans la même tendance avec une amélioration de la part de l'assurance maladie qui est passée de 10% en 2014 à 23% en 2015.

Cette amélioration confirme davantage le savoir faire acquis par Assurances SALIM en matière de couverture médicale lui permettant d'être de plus en plus sollicitée sur le marché.

L'évolution du chiffre d'affaires par type de réseau se présente comme suit:

	31.12.2014		31.12.2015		Evolution
	CA	%	CA	%	
Agents Généraux	12 145 035	24%	17 119 160	28%	41%
Courtiers	5 978 425	12%	7 977 238	13%	33%
Bancassurance	15 867 896	32%	14 473 818	24%	-9%
Bureaux Directs	16 134 514	32%	21 937 746	36%	36%
<b>TOTAL</b>	<b>50 125 870</b>	<b>100%</b>	<b>61 507 963</b>	<b>100%</b>	<b>23%</b>

## B. CHARGE DE SINISTRES ET PROVISIONS TECHNIQUES:

### LES REGLEMENTS SINISTRES:

Au 31.12.2015, les sinistres payés, toutes branches confondues, ont totalisé 26,8MD contre 18,8MD en 2014 et contre une estimation initiale de 20,7MD affichant ainsi une évolution de 42%.

L'évolution des prestations payées se présentent comme suit:

	Réalisations	Réalisations	Taux
	31.12.2014	31.12.2015	d'évolution
VIE	4 187 854	7 646 557	83%
IARD	1 167 505	619 868	-47%
AUTO	7 491 947	8 956 601	20%
ENGINEERING	120 559	231 376	92%
TRANSPORT	51 992	702 088	1250%
MALADIE	5 800 198	8 632 277	49%
NON VIE	14 632 201	19 142 211	31%
<b>Total</b>	<b>18 820 055</b>	<b>26 788 768</b>	<b>42%</b>

Il ressort de ce tableau que l'écart le plus important concerne les sinistres payés en assurance VIE. Cet écart s'explique comme suit:

- D'une part, il convient de signaler que l'année 2015 est une année sinistrée en assurance vie puisque le nombre des sinistres déclarés durant l'année est passé de 420 dossiers en 2014 à 540 dossiers en 2015 soit un taux d'évolution de 29%.

- De même, l'analyse de la cadence de règlement des sinistres VIE fait ressortir un nombre de dossiers sinistre payés en 2015 de l'ordre de 469 dossiers contre 343 dossiers en 2014 soit une évolution de 37%. **Cette tendance s'inscrit dans le cadre des orientations de la compagnie pour l'amélioration de la qualité de service à travers la réduction des délais d'indemnisation.**

Avec une évolution de 20%, l'assurance automobile présente aussi un écart assez important en matière de règlement des sinistres. Cette évolution s'explique par la réduction du délai moyen d'indemnisation qui est passé de **203 jours** en 2014 à **167 jours** en 2015 pour les sinistres matériels. En ce qui concerne les sinistres corporels, liés plus à des procédures judiciaires la cadence des règlements est restée inchangée, il s'agit plutôt à des indemnisations plus importantes en terme du montant.

La répartition des sinistres payés en 2015 se présente comme suit:

EN DT						
REG SIN AUTO	TOTAL	2015	2014	2013	2012	2011 et antérieur
CORPOREL	4 205 594	163 385	636 955	910 379	1 165 057	1 329 818
MATERIEL	4 751 007	3 071 038	1 409 988	-648	-53 400	324 030
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 956 601</b>	<b>3 234 423</b>	<b>2 046 943</b>	<b>909 731</b>	<b>1 111 657</b>	<b>1 653 848</b>

En 2014, cette répartition se présente comme suit:

EN DT						
REG SIN AUTO	TOTAL	2014	2013	2012	2011 et antérieur	
CORPOREL	3 743 551	130 294	1 053 907	1 083 150	1 476 200	
MATERIEL	3 748 396	1 915 497	1 603 103	107 839	121 957	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 491 947</b>	<b>2 045 791</b>	<b>2 657 010</b>	<b>1 190 989</b>	<b>1 598 157</b>	

En assurance transport, l'évolution des sinistres payés est due au règlement d'un sinistre important pour un montant de 600md. Il s'agit toutefois d'une affaire fortement réassurée dont la part des réassureurs est de 98%.

Quant à l'assurance maladie, l'évolution des indemnisations payées est en étroite corrélation avec l'évolution du volume des affaires de la branche.

La répartition des sinistres payés en 2015 se présente comme suit:

EN DT						
REG SIN MALADIE	TOTAL	2015	2014	2013	2012	2011 et antérieur
Maladie	8 192 452	6 592 664	531 949	152 508	272 362	642 969
Incapacité	145 538	57 494	71 661	9 121	7 082	180
Invalidité	50 000	0	0	10 000	20 000	20 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 387 990</b>	<b>6 650 158</b>	<b>603 609</b>	<b>171 629</b>	<b>299 444</b>	<b>663 149</b>

**LA CHARGE DE SINISTRE:**

Au 31.12.2015, la charge de sinistre globale s'est établie à 30,2MD contre 20,8MD en 2014 et contre une estimation initiale de 23MD.

Le détail de la charge de sinistre par branche d'activité se présente comme suit:

	En DT		
	Réalizations 31.12.2014	Réalizations 31.12.2015	Taux d'évolution
<b>VIE</b>	6 023 265	8 532 284	42%
<b>IARD</b>	1 792 816	1 521 267	-15%
<b>AUTO</b>	6 763 409	10 119 683	50%
<b>ENGINEERING</b>	43 090	135 192	214%
<b>TRANSPORT</b>	303 555	570 300	88%
<b>MALADIE</b>	5 847 997	9 300 849	59%
<b>NON VIE</b>	14 750 867	21 647 291	47%
<b>Total</b>	<b>20 774 132</b>	<b>30 179 574</b>	<b>45%</b>

D'après le tableau ci-avant, une évolution importante est aussi bien perceptible en assurance VIE, qu'en assurances non VIE.

En assurance VIE, la charge de sinistre au 31.12.2015 est de 8,5MD contre 6MD en 2014 soit une augmentation de 42%. Cette évolution révèle, contre toute attente, que l'année 2015 est bien une année sinistrée. En effet, le nombre des sinistres survenus et déclarés en 2015 a atteint 342 dossiers estimés à 4,4MD contre 261 dossiers déclarés en 2014 et estimés à 2,9MD.

En automobile, l'aggravation de la sinistralité est due à la survenance de deux sinistres corporels importants estimés à 1,5MD. De même qu'une aggravation de deux anciens sinistres déclarés pour un montant total de 348md. Il convient de rappeler à ce sujet, les dispositions de nos traités de réassurance stipulant que la part d'Assurances SALIM dans la charge d'un sinistre automobile ne peut pas dépasser les 200md.

Pour l'assurance maladie, la sinistralité de la branche est impactée par une estimation importante de sinistres tardifs.

**LE RATIO COMBINÉ:**

Malgré l'évolution remarquable du chiffre d'affaires, mais toutefois sous l'influence d'une évolution plus importante de la charge de sinistres, le ratio combiné s'est établi au terme de l'année 2015 à 83% contre 78% en 2014.

Néanmoins, cette évolution du ratio combiné sera moins perceptible au niveau du résultat global puisqu'il s'agit en majeure partie de dossiers fortement réassurés.

Le détail du ratio combiné se présente comme suit:

Désignation	EN DT		
	31.12.2014	31.12.2015	Variation en %
Chiffre d'affaires	50 125 870	61 507 963	23%
Charges de Prestations	20 774 132	30 179 574	45%
Frais d'acquisition	8 534 988	8 737 093	2%
Frais d'administration	8 272 908	10 214 736	23%
Dotation pour PNA	2 113 994	2 662 953	26%
<b>Ratio Combiné</b>	<b>78%</b>	<b>83%</b>	<b>7%</b>

Pour l'année 2016 et suite aux recommandations du conseil d'administration, Assurances SALIM œuvrera pour ramener le ratio combiné à 75%.

**LES PROVISIONS TECHNIQUES:**

Au 31.12.2015, les engagements techniques des Assurances SALIM ont totalisé 121,6MD contre 110,6MD en 2014 soit une évolution de 10%.

Le détail des provisions techniques se présente comme suit:

Provisions Techniques	EN DT		
	31.12.2014	31.12.2015	Evolution
Provisions Mathématiques VIE	42 851 229	47 575 250	11%
Provisions pour primes non acquises	13 409 917	16 072 870	20%
Provisions pour sinistres à payer VIE	14 259 338	15 145 064	6%
Provisions pour sinistres à payer non VIE	38 630 609	41 135 689	6%
Provisions pour égalisation et équilibrage	1 348 645	1 586 645	18%
Provisions pour PB non vie	52 158	76 310	46%
Autres provisions techniques non vie	-	-	-100%
<b>Total</b>	<b>110 551 897</b>	<b>121 591 829</b>	<b>10%</b>

**C. REASSURANCE:**

Au 31.12.2015, les primes cédées ont totalisé 23MD contre 21MD en 2014 soit une évolution de 9%. Rapportée au chiffre d'affaires, les primes cédées affichent un taux de cession de 37% contre 42% enregistré en 2014.

Le solde de réassurance se présente comme suit:

En DT	31.12.2014	31.12.2015	Variation
Primes émises et acceptées	50 125 870	61 507 963	23%
Primes cédées	-21 095 430	-22 996 416	9%
<b>Taux de cession</b>	<b>42%</b>	<b>37%</b>	
Commissions reçues	9 586 640	9 380 609	-2%
Sinistres réglés à la charge des réassureurs	3 116 297	4 763 106	53%
<b>Part dans les prestations payées</b>	<b>17%</b>	<b>18%</b>	
Variation de la provision pour sinistres	820 890	2 788 113	240%
variation des autres provisions techniques	4 360 109	3 747 945	-14%
<b>Résultat de la réassurance</b>	<b>-3 211 494</b>	<b>-2 316 643</b>	<b>-28%</b>

**LA REASSURANCE NON VIE:**

Les primes cédées en assurances non vie ont totalisé 10MD contre 7,6MD en 2014 soit une évolution de 32%.

Le solde de réassurance non vie a été maintenu au même niveau que 2014 et se présente comme suit:

En DT	31.12.2014	31.12.2015	Variation
Primes émises et acceptées	29 781 795	39 894 924	34%
Primes cédées	-7 638 961	-10 118 275	32%
<b>Taux de cession</b>	<b>26%</b>	<b>25%</b>	
Commissions reçues	1 560 864	1 865 790	20%
Sinistres réglés à la charge des réassureurs	1 278 594	1 116 503	-13%
<b>Part dans les prestations payées</b>	<b>9%</b>	<b>6%</b>	
Variation de la provision pour sinistres	-323 141	1 589 129	-592%
variation des autres provisions techniques	311 649	727 839	134%
<b>Résultat de la réassurance</b>	<b>-4 810 996</b>	<b>-4 819 014</b>	<b>0,2%</b>

**LA REASSURANCE VIE:**

Au 31.12.2015, le taux de cession en assurance VIE s'est établi à 60% contre 66% en 2014.

Le solde de réassurance VIE est passé de 1,6MD en 2014 à 2,5MD en 2015.

Le solde de réassurance VIE se présente comme suit:

En DT	31.12.2014	31.12.2015	Variation
Primes émises et acceptées	20 344 074	21 613 039	6%
Primes cédées	-13 456 469	-12 878 141	-4%
<b>Taux de cession</b>	<b>66%</b>	<b>60%</b>	
Commissions reçues	8 025 776	7 514 819	-6%
Sinistres réglés à la charge des réassureurs	1 837 703	3 646 603	98%
<b>Part dans les prestations payées</b>	<b>44%</b>	<b>48%</b>	
Variation de la provision pour sinistres	1 144 032	1 198 984	5%
variation des autres provisions techniques	4 048 460	3 020 106	-25%
<b>Résultat de la réassurance</b>	<b>1 599 502</b>	<b>2 502 371</b>	<b>56%</b>

**D. RESULTATS:**

Au 31.12.2015, les branches non vie affichent un bénéfice technique de 3,4MD contre 2,7MD en 2014 soit une évolution de 29%. En effet, le développement du chiffre d'affaires non vie et malgré une sinistralité plus accrue mais dont l'effet a été atténué par la réassurance s'est traduit par une meilleure performance technique.

Toutefois, cette tendance positive n'est pas aussi perceptible en assurance VIE qui clôture l'année 2015 avec un bénéfice technique de 4,5MD contre 4,6MD en 2014, soit un léger repli de 3%. Cette contre-performance est résultat des travaux d'assainissement aussi bien en chiffre d'affaires qu'en sinistres, qui ont eu lieu durant 2015.

Le résultat brut au 31.12.2015 est de 8,3 MD contre 7,6MD en 2014, soit une évolution de 9,6%.

Alors que le résultat net de l'exercice, et tenant compte d'un réinvestissement exonéré de l'ordre de 2,5MD s'est établi à 6MD contre 5,4MD en 2014, soit une évolution de 11,8%.

## E. ANALYSE PAR BRANCHE:

### LA BRANCHE VIE:

Au terme de l'année 2015, le chiffre d'affaires VIE s'est établi à 21,6MD contre 20,3MD en 2014 soit une évolution de 6%.

La répartition du chiffre d'affaires VIE par nature de souscription se présente comme suit:

- ❖ 18,7MD assurances décès soit 86% du chiffre d'affaires VIE.
- ❖ 2,8MD produits de capitalisation soit 13% du chiffre d'affaires VIE.
- ❖ 62 md assurances mixtes, soit 1% du chiffre d'affaires VIE.

La charge de sinistre vie a également évolué pour atteindre 8,5MD contre 6MD en 2014.

Le ratio S/P s'est établi à 39% contre 30% une année auparavant.

A la lumière de tout ce qui précède, l'assurance VIE a affiché au terme de l'exercice 2015, un résultat technique de 4,5MD contre 4,6MD en 2014, soit une baisse de 3%.

L'état de résultat technique vie se présente comme suit:

EN DT	31.12.2014	31.12.2015	Evol.
Chiffre d'affaires	20 344 074	21 613 039	6%
Charges de prestations	6 023 265	8 532 284	42%
Autres Provisions Techniques	4 326 883	4 724 021	9%
Solde de souscription	9 993 927	8 356 735	-16%
Charges de gestions	8 786 802	8 398 739	-4%
Solde financiers	1 833 375	2 042 098	11%
Solde de réassurance	1 599 502	2 502 371	56%
Résultat technique	4 640 003	4 502 464	-3%
RATIO S/P	30%	39%	30%

### LA BRANCHE AUTOMOBILE:

Au 31.12.2015, le chiffre d'affaires automobile s'est établi à 15,2MD contre 11,4MD en 2014, soit une évolution de 33%. Le tandem développement/ rentabilité est toujours retenu et s'est traduit par une politique de souscription beaucoup plus sélective. L'assurance Automobile représente 24,7% du chiffre d'affaires global ce qui s'inscrit dans les orientations stratégiques de SALIM en matière de structure du portefeuille global.

La répartition du chiffre d'affaires automobile par usage fait ressortir une augmentation des souscriptions en "privé ou affaires" de l'ordre de 31% pour atteindre 6,9MD contre 5,3MD. Une évolution qui confirme davantage les choix stratégiques de la compagnie.

En ce qui concerne la sinistralité de la branche automobile, elle a considérablement évolué pour s'établir à 10,1MD contre 6,8MD en 2014. Cette évolution, liée en partie au développement du chiffre d'affaires, a été impactée par la survenance de deux sinistres corporels importants évalués à 1,5MD et par l'aggravation de quelques autres sinistres corporels à hauteur de 348md.

Impacté par l'augmentation de la sinistralité, le ratio S/P de la branche automobile s'est établi à 75% contre 63% en 2014.

Toutefois, l'effet de cette sinistralité a été atténué par la réassurance et est beaucoup moins perceptible au niveau du résultat technique de la branche qui affiche un bénéfice de 1,1MD contre 670md en 2014 soit une considérable évolution de l'ordre de 67%.

Le résultat de la branche automobile se présente comme suit:

EN DT	31.12.2014	31.12.2015	Evol.
Chiffre d'affaires	11 401 061	15 180 309	33%
Primes Acquisées	10 671 408	13 503 997	27%
Charges de SIN	6 763 409	10 119 683	50%
Solde de souscription	3 907 999	3 384 314	-13%
Charges de gestion	3 309 453	3 984 280	20%
Solde financiers	1 177 438	1 551 845	32%
Solde de réassurance	-1 106 214	165 620	-115%
Résultat technique	669 771	1 117 499	67%
RATIO S/P	63%	75%	19%

#### LA BRANCHE ENGINEERING:

En assurances engineering, il convient de rappeler que les affaires souscrites sont en majeure partie des affaires fermes non-renouvelables. Le chiffre d'affaires de la branche s'est établi à 2,6MD contre 2,7Md en 2014 soit une évolution de -6%.

La dynamique commerciale créée à la fin de 2014 s'est poursuivie en 2015 toutefois, le climat économique défavorable a fait que plusieurs affaires cotées au niveau des assurances SALIM en cours de 2015 seront concrétisées en 2016.

La sinistralité de la branche maintien son rythme modéré malgré une évolution par rapport à 2014 mais toujours rééquilibré par la réassurance puisqu'il s'agit d'affaires fortement réassurées.

Le résultat technique de la branche a affiché au terme de l'année 2015, une évolution de 57% pour s'établir à 370md contre 236md en 2014.

Le résultat technique de la branche engineering se présente comme suit:

EN DT	31.12.2014	31.12.2015	Evol.
Chiffre d'affaires	2 734 433	2 577 705	-6%
Primes Acquises	2 053 261	2 187 413	7%
Charges de SIN	43 090	135 192	214%
Solde de souscription	2 010 171	2 052 221	2%
Charges de gestion	990 838	1 113 791	12%
Solde financiers	354 101	383 748	8%
Solde de réassurance	-1 137 483	-952 015	-16%
Résultat technique	235 951	370 164	57%
RATIO S/P	2%	6%	200%

### LA BRANCHE TRANSPORT:

Au 31.12.2015, le chiffre d'affaires transport s'est établi à 3,6MD contre 2,6MD en 2014 soit une évolution de 40%. La charge de sinistre est passée de 303md en 2014 à 570md en 2015 soit une évolution de 88%.

La conjugaison des ces évolutions, associée à un coût de réassurance assez élevé vue la spécificité du traité, se sont traduits par un résultat technique de 122md contre 210md en 2014 soit une baisse de 42%.

Il convient de rappeler la spécificité du portefeuille transport concentré plutôt sur des affaires importantes et à risque élevé. Consciente de cette contre performance, assurance SALIM a mis en place un plan d'action pour le développement du chiffre d'affaires transport et pour assurer l'aliment de la branche.

Au 31.12.2015, le résultat technique de la branche transport se présente comme suit:

EN DT	31.12.2014	31.12.2015	Evol.
Chiffre d'affaires	2 591 429	3 620 725	40%
Primes Acquisées	2 492 315	3 505 634	41%
Charges de SIN	303 555	570 300	88%
Solde de souscription	2 188 760	2 935 334	34%
Charges de gestion	449 950	497 808	11%
Solde financiers	10 003	-5 828	-158%
Solde de réassurance	-1 538 622	-2 309 560	50%
Résultat technique	210 190	122 139	-42%
RATIO S/P	12%	16%	33%

### LA BRANCHE INCENDIE:

Au 31.12.2015, le chiffre d'affaires incendie s'est établi à 4MD contre 3,4MD en 2014 soit une évolution de 21%.

La charge de sinistre de la branche a affiché également une évolution assez importante de 54% passant de 952md en 2014 à 1,5MD en 2015.

Le résultat de la branche a fait état d'une légère baisse pour s'établir à 322md contre 374md en 2014.

Le résultat technique Incendie se présente comme suit:

EN DT	31.12.2014	31.12.2015	Evol.
Chiffre d'affaires	3 363 618	4 056 112	21%
Primes Acquisées	2 995 285	3 881 322	30%
Charges de SIN	952 183	1 463 982	54%
Solde de souscription	2 043 102	2 417 340	18%
Charges de gestion	898 826	1 331 358	48%
Solde financiers	184 732	255 774	38%
Solde de réassurance	-955 021	-1 019 328	7%
Résultat technique	373 987	322 428	-14%
RATIO S/P	32%	38%	19%

### LA BRANCHE ARD:

Le chiffre d'affaires ARD s'est établi à 1,5MD contre 1,2MD en 2014, soit une évolution de 24%.

En ce qui concerne la sinistralité, l'année 2015, a été caractérisée par une amélioration de la charge de sinistres de la branche ARD qui a accusé une baisse notable de 65% passant de 840md en 2014 à 295md en 2015.

La branche ARD a affiché un bénéfice technique de 7md contre un déficit de 24md en 2014:

DT	31.12.2014	31.12.2015	Evol.
Chiffre d'affaires	1 236 421	1 535 892	24%
Primes Acquisées	1 208 077	1 490 267	23%
Charges de SIN	840 633	295 285	-65%
Solde de souscription	367 444	1 194 982	225%
Charges de gestion	429 472	608 457	42%
Solde financiers	111 965	124 987	12%
Solde de réassurance	-73 655	-703 732	855%
Résultat technique	-23 718	7 780	133%
RATIO S/P	70%	20%	-72%

### LA BRANCHE MALADIE:

Meilleure performance de l'année, le chiffre d'affaires maladie s'est établi au 31.12.2015 à 12,9MD contre 8,4 MD en 2014 soit une évolution de 53%. Cette augmentation trouve son explication dans la souscription du contrat maladie au profit des agents des douanes.

Le développement du chiffre d'affaires maladie s'est accompagné par une augmentation des indemnités payées d'où la charge de sinistre est passée de 5,8MD en 2014 à 9,3MD en 2015.

Le nombre de prestataires est passé de **15 122** prestataires en 2014 à **42 505** prestataires en 2015. Alors que le nombre des bulletins traités est passé de 80 174 bulletins en 2014 à 110 878 bulletins en 2015.

Le résultat technique de la branche maladie s'est établi à la fin de l'année 2015 à 1,5MD contre 1,2MD en 2014 soit une évolution de 25%.

Il se présente comme suit:

EN DT	31.12.2014	31.12.2015	Evol.
Chiffre d'affaires	8 454 816	12 924 180	53%
Primes Acquisées	8 247 456	12 663 338	54%
Charges de SIN	5 847 997	9 300 849	59%
Solde de souscription	2 399 458	3 362 490	40%
Charges de gestion	1 273 017	1 979 716	56%
Solde financiers	84 084	126 855	51%
Résultat technique	1 210 526	1 509 629	25%
RATIO S/P	71%	73%	3%

## F. Evolution de la société et de ses performances au cours des 5 dernières années:

EN DT	2015	2014	2013	2012	2011
<b><u>1-CHIFFRE D'AFFAIRES</u></b>					
Vie	21 613 039	20 344 074	18 536 777	20 291 387	19 083 160
Groupe Maladie	12 924 180	8 454 816	7 494 526	7 341 363	6 154 437
Automobile	15 180 309	11 401 061	9 810 665	8 616 345	10 282 342
Risques Techniques et Divers	4 113 598	3 970 872	2 644 893	1 979 610	2 443 429
Incendie	4 056 112	3 363 618	2 423 767	1 743 294	1 611 016
Transport	3 620 725	2 591 429	2 197 469	1 759 698	958 189
<b>Total</b>	<b><u>61 507 963</u></b>	<b><u>50 125 870</u></b>	<b><u>43 108 097</u></b>	<b><u>41 731 697</u></b>	<b><u>40 532 572</u></b>
<b><u>2-SINISTRE REGLES</u></b>	<b><u>26 788 768</u></b>	<b><u>18 820 055</u></b>	<b><u>17 294 755</u></b>	<b><u>16 582 091</u></b>	<b><u>14 783 049</u></b>
<b><u>3-PROVISIONS TECHNIQUES</u></b>					
3-1 provisions mathématiques	47 575 250	42 851 229	38 524 346	34 903 157	28 289 575
3-2 provisions pour primes non acquises	16 072 870	13 409 917	11 295 923	10 920 667	11 991 409
3-3 provisions pour sinistres à payer	56 280 754	52 889 947	51 013 562	47 088 488	42 259 661
3-4 provisions pour PB et ristournes (non vie)	76 310	52 158	63 437	49 231	67 602
3-5 provisions pour égalisation et équilibrage	1 586 645	1 348 645	976 012	672 543	362 104
3-6 autres provisions techniques	-	-	294 941	767 064	1 141 105
<b>Total</b>	<b><u>121 591 829</u></b>	<b><u>110 551 897</u></b>	<b><u>102 168 221</u></b>	<b><u>94 401 150</u></b>	<b><u>84 111 456</u></b>
<b><u>4-LES PLACEMENTS</u></b>					
4-1 placements	118 653 202	109 837 034	102 478 118	92 509 979	86 475 917
4-2 produits des placements	6 874 849	5 878 710	5 097 162	4 142 579	4 155 651
<b><u>5- RESULTATS BRUTS</u></b>	<b>8 345 463</b>	<b>7 616 647</b>	<b>5 530 023</b>	<b>5 693 112</b>	<b>4 295 052</b>
<b><u>6-RESULTATS NETS</u></b>	<b><u>6 057 461</u></b>	<b><u>5 417 406</u></b>	<b><u>3 670 405</u></b>	<b><u>4 197 207</u></b>	<b><u>3 799 785</u></b>
<b><u>7-DIVIDENDES PAR ACTION</u></b>	<b>-</b>	<b>0,950</b>	<b>0,850</b>	<b>0,850</b>	<b>0,700</b>

## II. LA GESTION GENERALE:

### A. LES PLACEMENTS:

En ce qui concerne la gestion des placements et au vu des exigences de plus en plus accrues en matière de solvabilité, Assurances SALIM s'est définie des lignes directrices orientées rentabilité, durabilité et respect du catalogue des placements.

Au 31.12.2015, le portefeuille placement net a totalisé 118,6MD contre 109,8MD en 2014, soit une évolution de 7,4%, et se présente comme suit:

PLACEMENTS	EN DT	
	31.12.2015	31.12.2014
<b>Placements immobiliers:</b>	<b>12 279 192</b>	<b>12 814 208</b>
Terrains et constructions d'exploitation	3 796 659	3 973 261
Terrains et constructions hors exploitation	4 856 733	5 215 147
Parts dans les sociétés immobilières non cotées	3 625 800	3 625 800
<b>Placements Financiers:</b>	<b>76 651 876</b>	<b>64 661 997</b>
Obligations émises par les entreprises liées	15 017 680	9 441 340
Obligations émises par les entreprises non liées	10 403 217	8 239 687
Titres à revenu fixe (BTA )	20 994 623	18 792 598
Emprunt National	5 000 000	5 000 000
Actions de sociétés cotées en bourse	12 220 502	9 923 152
Parts dans les OPCVM et les SICAR	8 850 241	8 924 961
Autres actions et valeurs mobilières	4 165 612	4 340 259
<b>Placements monétaires:</b>	<b>28 731 736</b>	<b>31 482 438</b>
Autres placements:	990 398	878 390
<b>Total</b>	<b>118 653 202</b>	<b>109 837 034</b>

### B. LES PRODUITS FINANCIERS:

Au 31.12.2015, les produits financiers ont totalisé 6,9MD contre 5,9MD en 2014 soit une évolution de 17%.

Le détail des produits financiers ainsi que l'évolution par type de placement se présentent comme suit:

EN DT	31.12.2015	31.12.2014	Evolution
Placements Immobiliers	1 110 236	1 101 205	1%
Bons de trésor assimilables	1 255 673	1 225 046	3%
Emprunts obligataires	1 775 066	1 309 171	36%
Dividendes	1 034 948	553 613	87%
Billets de trésorerie	180 693	196 218	-8%
Certificats de dépôt	1 399 218	1 357 630	3%
Autres produits	119 015	135 828	-12%
<b>TOTAL</b>	<b>6 874 849</b>	<b>5 878 710</b>	<b>17%</b>

### C. PROVISIONS TECHNIQUES ET ELEMENTS D'ACTIFS ADMIS EN REPRESENTATION:

Au 31.12.2015, Assurance SALIM a affiché un taux de représentation des provisions techniques de 100,3%.

EN DT			
Désignation:	Valeur retenue en représentation	Taux de représentation	Limite légale
<b>TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>121 591 829</b>		
Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	25 994 623	21%	>20% de PT
Emprunts obligataires	25 420 897	21%	<50% de PT
Placements immobiliers (immb. d'exploitation)	3 796 659	3%	<20% de PT
Placements immobiliers (immb. Hors exploitation)	4 856 733	4%	<10% de PT
Placements immobiliers (actions société immobile.)	2 730 000	2%	<5% de PT
Actions de sociétés cotées en bourse	12 220 502	10%	<50% de PT
Parts dans les SICAR	1 798 200	1%	<10% de PT
Autres actions et valeurs mobilières	4 165 612	3%	<20% de PT
Part dans les OPCVM	7 052 041	6%	<50% de PT
Placements sur le marché monétaire et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	28 731 736	24%	<50% de PT
Quittances non encaissées nettes de taxes et de commissions de trois mois de date au plus (*)	4 500 000	3%	<10% des PE
Frais d'acquisitions reportés au titre des contrats Non-vie	1 209 702	1%	<22% des PPNA
<b>TOTAL DES ACTIFS EN REPRESENTATION</b>	<b>122 476 706</b>	<b>100,73%</b>	

**D. LES FRAIS GENERAUX:**

Au 31.12.2015, les frais généraux ont totalisé 10,2MD contre 8,3MD en 2014 soit une évolution de 23,5%.

Le détail des frais généraux se présente comme suit:

Rubriques charges (en DT)	31.12.2014	31.12.2015	EN DT
			Taux d'évolution
EAU / ELECTRICITE	165 889	180 096	9%
IMPRIMES	50 553	166 724	230%
FOURNITURES DE BUREAU	34 766	17 907	-48%
AUTRES FOURNITURES	1 165	2 955	154%
TRAVAUX ET ENTRETIEN	138 672	204 787	48%
PRIMES D'ASSURANCES	274 658	267 390	-3%
DOC. GEN & ACTIONS DE FORMATION	33 839	48 200	42%
HONORAIRES, COMMISSIONS, VACATIONS	184 551	300 167	63%
PUBLICITE, PUBLICATIONS & INSERTIONS	211 232	677 641	221%
DONS & SUBVENTIONS	2 430	33 544	1280%
COTISATIONS ORGANISMES PROF	225 755	378 414	68%
TRANSPORT & CARBURANT	7 756	8 981	16%
MISSIONS & RECEPTIONS	21 056	94 286	348%
FRAIS POSTAUX ET TELEPHONE	85 779	138 972	62%
AUTRES CHARGES	7 869	8 763	11%
FRAIS DU PERSONNEL	3 637 178	4 189 527	15%
ETAT IMPOTS & TAXES	854 925	925 269	8%
COMMISSIONS & FRAIS FINANCIERS	254 968	236 450	-7%
JETONS DE PRESENCE	93 750	87 500	-7%
AMORTISSEMENTS	827 233	904 249	9%
DOT.PROV POUR RISQUES & CHARGES	-	-64 160	0%
DOT.PROV POUR CREANCES	657 247	485 861	-26%
DOT.PROV POUR CONGES A PAYER	17 923	44 704	149%
DOT.PROVISIONS POUR DEP TITRES	483 712	876 510	81%
	<b>8 272 908</b>	<b>10 214 736</b>	<b>23,5%</b>

**DEUXIEME PARTIE**

**STRUCTURE DU CAPITAL ET AUTRES**  
**ASPECTS DE L'ACTIVITE DES**  
**ASSURANCES SALIM**

## I. BILAN SOCIAL:

### ORGANISATION ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES:

Consciente des enjeux organisationnels de plus en plus importants et du fait que le développement opérationnel passe forcément par une gestion plus efficace et plus efficiente des ressources humaines, Assurances SALIM s'est engagée depuis septembre 2015 dans une mission de réorganisation.

L'objectif de cette mission étant la mise en place d'un organigramme efficace et pérenne permettant d'améliorer la visibilité de la compagnie en la matière et de répondre aux exigences internes et externes de plus en plus accentuées.

Au 31.12.2015, Assurances SALIM regroupe 75 employés et affiche toujours un taux d'encadrement de 68%.

La répartition des employés se présente comme suit:

Catégories	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2015
Cadres de direction	21	22	21	28	29
Cadres supérieurs	27	27	26	20	20
Personnel d'encadrement	13	16	15	16	18
Agents d'exécution	12	9	7	7	8
Agents de service	0	0	0	0	0
<b>Total Personnel Permanent</b>	<b>73</b>	<b>74</b>	<b>69</b>	<b>71</b>	<b>75</b>

### LA FORMATION PROFESSIONNELLE:

Dans la même optique de valorisation du capital humain, Assurances SALIM a participé dans 15 actions de formation qui ont fait profiter 17 cadres pour un coût total de 24 667DT.

Quant aux agents généraux, la politique d'assistance et de formation s'est encore poursuivie en 2015 à travers diverses actions de formations ciblées qui ont porté essentiellement sur:

- L'assurance VIE et capitalisation: production et gestion de sinistre
- La garantie S2A
- L'assurance automobile: gestion de sinistre
- Les produits en package en assurance IARDS

### **L'ACTION SOCIALE:**

En 2015, le fonds social a accordé 24 crédits pour un total de 190 820 dinars qui ont profité à 21 bénéficiaires.

## **II. MARKETING ET ACTIONS COMMERCIALES**

Outre la célébration du 20<sup>ème</sup> anniversaire, l'année 2015 a été marquée par l'intensification des actions promotionnelles qui ont porté sur des produits d'assurances VIE et de capitalisation, le lancement d'un nouveau pack promotionnel spécial 20 ans et le lancement d'une nouvelle garantie en assurance automobile (S2A).

De même qu'Assurances SALIM a renforcé sa présence sur le marché à travers la participation dans divers salons professionnels

- Salon Expo Banking: du 03-02-2015 au 05-02-2015
- Salon Méditerranéen du Bâtiment "MEDIBAT" du 04-03-2015 au 07-03-2015,
- Salon Pro IMMO 2015 du 02-04-2015 au 05-04-2015
- Salon Immobilier Expo du 30-04-2015 au 03-05-2015

Pour l'année 2016, la priorité stratégique serait de poursuivre et de renforcer la stratégie communicationnelle initiée en 2015 à travers un plan de communication adéquat et orienté.

De même, Assurances SALIM prévoit en cours de 2016, le développement d'un nouveau produit en assurance maladie " Santé Famille" et un produit "sénior" en assurance VIE.

### III. LA GOUVERNANCE ET LE CONTROLE INTERNE:

La gouvernance de la société des Assurances SALIM repose essentiellement sur les organes suivants:

- Le Conseil d'administration
- La Direction Générale
- Le comité de réflexion stratégique
- Le comité permanent d'audit
- L'audit externe
- Les comités spécifiques internes

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:**

Le conseil d'administration est composé de 10 administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2014, pour un mandat de 3ans et se réunit au moins quatre fois par an.

Ayant pour mission principale d'administrer la société, le conseil d'administration veille à la performance stratégique et financière de l'organisation et détermine les orientations de l'activité et leur mise en œuvre.

Les membres du conseil d'administration sont:

- ❖ Mr AHMED TRABELSI: Président du Conseil
- ❖ BANQUE DE L'HABITAT
- ❖ EPARGNE INVEST SICAF
- ❖ SIM SICAR
- ❖ MODERN LEASING
- ❖ SIFIB
- ❖ Mme HAIFA LAARIBI
- ❖ Mr. NEJIB MARZOUGUI
- ❖ Mr. RADHOUANE ZOUARI
- ❖ Mr. TAREK CHERIF

#### **LA DIRECTION GENERALE:**

La Direction Générale, confiée par le Conseil d'Administration à Madame DALILA BADER KOUBAA, elle assure la conduite opérationnelle de la société et met en œuvre les stratégies définies par le Conseil d'Administration.

**LE COMITE DE REFLEXION STRATEGIQUE:**

Comité spécialisé chargé d'assister le conseil dans sa réflexion et ses décisions. Il est composé des membres du conseil d'administration et du directeur général, il a pour rôle principale d'analyser les grandes orientations stratégiques envisageables pour le développement de l'entreprise.

**LE COMITE PERMANENT D'AUDIT:**

Comite permanent, composé de 4 membres de conseil d'administration et l'auditeur interne. Le comité assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et veille au suivi des processus qui concourent à leur établissement et à l'appréciation des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives.

**L'AUDIT EXTERNE:**

Assuré par deux commissaires aux comptes qui procèdent à un examen indépendant et formel de la situation financière à communiquer.

**LES COMITES SPECIFIQUES INTERNES:**

Comités spécifiques chargés d'assister les organes de décision:

- Comité de placement
- Comité Directeur
- Comité de sinistres
- Comité d'achat.
- Comité d'examen des rapports d'inspection

#### IV. LA STRUCTURE DU CAPITAL ET LA PHYSIONOMIE DE L'ACTION SALIM DURANT 2015:

##### STRUCTURE DU CAPITAL

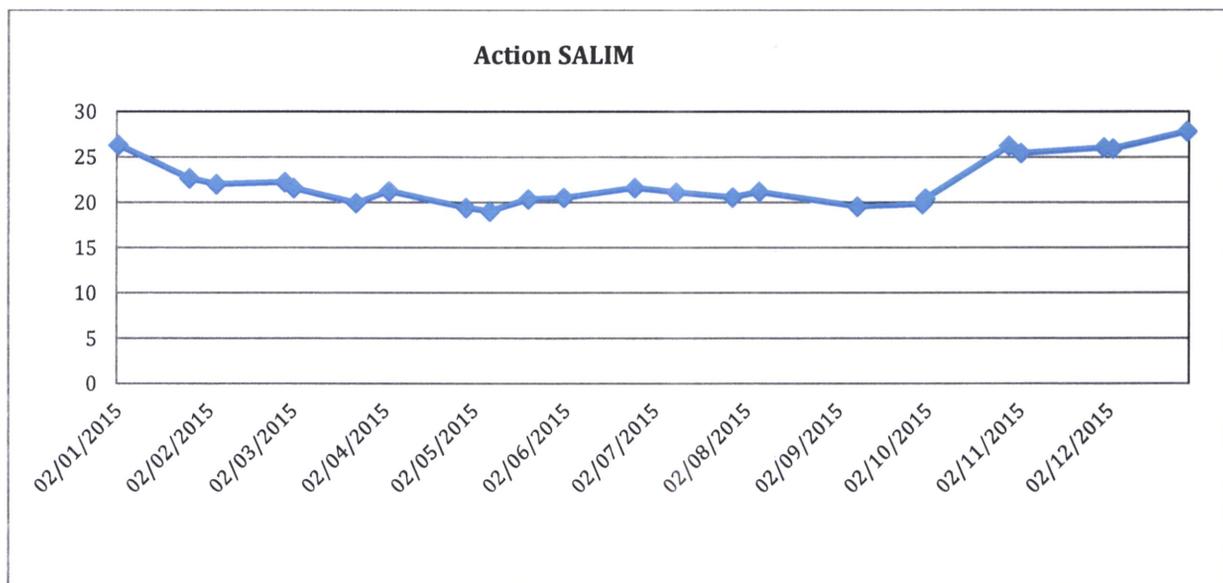
Au 31.12.2015 la structure du capital des assurances SALIM se présente comme suit:

Actionnaires	SALIM	% du capital
<b>A) ACTIONNAIRES TUNISIENS:</b>	<b>2 659 780</b>	<b>99,99%</b>
<b>BANQUE DE L'HABITAT</b>	<b>581 448</b>	<b>21,86%</b>
<b>GROUPE BH :</b>	<b>496 958</b>	<b>18,68%</b>
EPARGNE INVEST SICAF	248 948	9,36%
SIM SICAR	151 240	5,69%
BH INVEST	50 133	1,88%
MODERN LEASING	46 617	1,75%
<b>LES ADMINISTRATEURS PRIVES</b>	<b>530 585</b>	<b>19,95%</b>
LARIBI HAIFA	146 265	5,50%
TRABELSI AHMED BEN ABDELHAMID	141 325	5,31%
MARZOUGUI NEJIB	141 059	5,30%
ZOUARI REDHOUANE	81 600	3,07%
CHERIF TAREK	20 336	0,76%
<b>PERSONNES MORALES</b>	<b>917 688</b>	<b>34,50%</b>
ETAT TUNISIEN	248 921	9,36%
ASSURANCES CARTE	238 486	8,97%
CARTE VIE	289 693	10,89%
AUTRES PERSONNES MORALES	140 588	5,29%
<b>PERSONNES PHYSIQUES</b>	<b>133 101</b>	<b>5,00%</b>
<b>B) ACTIONNAIRES ETRANGERS</b>	<b>220</b>	<b>0,01%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 660 000</b>	<b>100,00%</b>

**COMPORTEMENT DE L'ACTION SALIM AU COURS DE 2015:**

L'action SALIM a clôturé l'année 2015 au cours de 27,800D. Le cours le plus haut de l'année étant de 28,500D et le plus bas est de 19,000D.

L'évolution de l'action SALIM durant 2015, se présente comme suit:



Les principaux indicateurs de l'année se présentent comme suit:

<b>Cours plus haut de l'année</b>	<b>28.5</b>
<b>Cours plus bas de l'année</b>	19.00
<b>Nombre d'échanges de l'année</b>	689
<b>Quantité échangée de l'année</b>	135 783
<b>Capitaux échangés de l'année</b>	3 148 mD
<b>Rendement</b>	8,18%

## V. LES PREVISIONS ET LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT:

Malgré la conjoncture économique instable et le repli des investissements constaté en 2015, Assurances SALIM a fait preuve d'une performance dynamique et de sa capacité à se déployer de façon favorable. Les résultats de 2015 sont conformes aux objectifs escomptés et sont surtout à la hauteur des engagements annoncés une année auparavant. Assurances SALIM a clôturé l'année 2015 avec une croissance opérationnelle à deux chiffres 23% soit la plus forte du secteur et une croissance au niveau du résultat de l'ordre de 12%.

Pour 2016, qui s'annonce déjà difficile, les prévisions budgétaires établies reposent sur des hypothèses de croissance plus prudentes. La priorité absolue pour Assurances SALIM serait de maintenir l'élan aussi bien au niveau de la croissance, qu'au niveau des résultats et de maîtriser davantage la sinistralité des branches afin d'améliorer les ratios techniques et préserver le périmètre de la rentabilité.

Les objectifs escomptés pour la fin de l'année 2016 se présenteront comme suit:

Prévisions 2016 (en DT)	
VIE	24 000 000
IARD	6 100 000
AUTO	15 752 000
ENGINEERING	2 800 000
TRANSPORT	3 050 000
MALADIE	15 500 000
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>67 202 000</b>
<b>CHARGES DE PRESTATIONS</b>	<b>30 828 500</b>
<b>PLACEMENTS</b>	<b>128 283 389</b>
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>7 117 082</b>
<b>RESULTAT BRUT PREVISIONNEL</b>	<b>9 588 579</b>

**VI. TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**

	Capital social	Réserves Légales	Réserves Extraordinaires	Prime d'émission	Réserves pour Réinvestissements	Fonds Social	Résultat Reporté	Résultat de L'exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2010</b>	<b>13 300 000</b>	<b>1 138 830</b>	<b>4 719 500</b>	<b>6 600 000</b>		<b>904 166</b>	<b>773</b>	<b>3 757 722</b>	<b>30 420 981</b>
affectation AGO du 05/05/2011		187 925	1 550 000			160 000	1 869 797	-3 757 722	
Réaffectation des réserves			-1 550 000			-50 000			-1 600 000
dividendes							-1 862 000		-1 862 000
encaissement						6 766			6 766
décaissement						-8 426			-8 426
Réserves pour réinvestissements					1 600 000				1 600 000
Résultat avant modification comptable								3 217 587	3 217 587
Effets de modifications comptables								582 198	582 198
<b>Solde au 31/12/2011</b>	<b>13 300 000</b>	<b>1 326 756</b>	<b>4 719 500</b>	<b>6 600 000</b>	<b>1 600 000</b>	<b>1 002 496</b>	<b>8 570</b>	<b>3 799 785</b>	<b>32 357 106</b>
affectation AGO du 09/05/2012		3 245			1 539 106		2 257 434	-3 799 785	
Réaffectation des réserves									
dividendes							-1 862 000		-1 862 000
encaissement						8 193			8 193
décaissement						-8 167			-8 167
Réserves pour réinvestissements									
Résultat avant modification comptable								4 197 207	4 197 207
Effets de modifications comptables									
<b>Solde au 31/12/2012</b>	<b>13 300 000</b>	<b>1 330 000</b>	<b>4 719 500</b>	<b>6 600 000</b>	<b>3 139 106</b>	<b>1 002 522</b>	<b>404 004</b>	<b>4 197 207</b>	<b>34 692 339</b>
affectation AGO du 21/05/2013					2 152 900		2 044 307	-4 197 207	
Réaffectation des réserves									
dividendes							-2 261 000		-2 261 000
encaissement						9 268			9 268
décaissement						-11 659			-11 659
Réserves pour réinvestissements									
Résultat avant modification comptable								3 670 405	3 670 405
Effets de modifications comptables									
<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>13 300 000</b>	<b>1 330 000</b>	<b>4 719 500</b>	<b>6 600 000</b>	<b>5 292 006</b>	<b>1 000 131</b>	<b>187 311</b>	<b>3 670 405</b>	<b>36 099 353</b>
affectation AGO du 10/06/2014					1 334 000		2 336 405	-3 670 405	
Réaffectation des réserves									
dividendes							-2 261 000		-2 261 000
encaissement						9 383			9 383
décaissement						-12 799			-12 799
Réserves pour réinvestissements									
Résultat avant modification comptable								5 417 406	5 417 406
Effets de modifications comptables									
<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>13 300 000</b>	<b>1 330 000</b>	<b>4 719 500</b>	<b>6 600 000</b>	<b>6 626 006</b>	<b>996 716</b>	<b>262 716</b>	<b>5 417 406</b>	<b>39 252 343</b>
affectation AGO du 08/04/2015			390 406		2 500 000		2 527 000	-5 417 406	
Réaffectation des réserves									
dividendes							-2 527 000		-2 527 000
encaissement						14 414			14 414
décaissement						-14 759			-14 759
Réserves pour réinvestissements									
Résultat avant modification comptable								6 057 461	6 057 461
Effets de modifications comptables									
<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>13 300 000</b>	<b>1 330 000</b>	<b>5 109 906</b>	<b>6 600 000</b>	<b>9 126 006</b>	<b>996 370</b>	<b>262 716</b>	<b>6 057 461</b>	<b>42 782 459</b>

**EXTRAITS DES STATUTS**

**INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'ACCES AUX ASSEMBLEES**

**ET AFFECTATION STATUTAIRES DES RESULTATS**

## TITRE V

### ASSEMBLEES GENERALES

#### DISPOSITIONS COMMUNES

##### ARTICLE 29:

L'assemblée générale régulièrement constituée et convoquée, représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations de l'Assemblée régulièrement prises obligent tous les actionnaires même les absents, dissidents ou incapables.

##### ARTICLE 30: CONVOCATION DES ASSEMBLEES

Les actionnaires sont réunis chaque année en Assemblée Générale Ordinaire par le Conseil d'Administration dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice aux jour, heure, et lieu indiqués par l'avis de convocation.

En cas de nécessité, l'Assemblée Générale peut être convoquée par:

- le ou les commissaires aux comptes
- Un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins **trois pour cent (3%) du capital social.**
- le liquidateur
- les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre publique de vente ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les Assemblées Générales ne peuvent se tenir quelle qu'en soit la nature avant le seizième jour suivant la date de la publication de l'avis de convocation.

Les convocations à ces diverses Assemblées sont faites au moyen d'un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe.

Les Assemblées Générales Extraordinaires réunies sur deuxième ou troisième convocation ne peuvent se tenir et être convoquées que dans les délais et dans les formes prescrites par la loi.

Les actionnaires qui en ont fait la demande peuvent être convoqués à leurs frais au moyen de lettres expédiées dans le délai imparti pour la convocation de l'Assemblée au dernier domicile qu'ils auront fait connaître.

Les avis et lettres de convocation doivent reproduire l'ordre du jour.

### **ARTICLE 31: DROIT DE SIEGER A UNE ASSEMBLEE GENERALE**

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Toutefois l'Etat Tunisien, les Collectivités publiques si elles sont actionnaires sont valablement représentées par leurs représentants légaux; les Sociétés sont valablement représentées soit par leurs représentants légaux soit par un mandataire nommément désigné, les mineurs ou interdits par leur tuteur, le tout sans qu'il soit nécessaire que le représentant légal, le mandataire, le tuteur soit personnellement actionnaire.

Le nu propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf entente contraire entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délai de leur production sont sous toutes réserves de ce qui précède, déterminés par le Conseil d'Administration.

### **ARTICLE 32: CONDITIONS POUR SIEGER OU SE FAIRE REPRESENTER**

Les propriétaires d'actions doivent pour avoir le droit d'assister ou se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la Société huit jours au moins avant le jour fixé pour la réunion

Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire doit déposer son pouvoir au Siège trois jours avant la réunion.

Toutefois le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire les délais et d'accepter les dépôts en dehors de ces limites.

### **ARTICLE 33: REGLEMENT DES ASSEMBLEES GENERALES**

L'Assemblée Générale est présidée par le Président ou en son absence par un administrateur spécialement désigné à cet effet par le Conseil d'Administration.

Au cas où l'Assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au Conseil d'Administration ( commissaires aux comptes, liquidateurs ) c'est la personne ayant fait la convocation qui préside l'Assemblée

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires qui représentent tant par eux mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions et, sur leur refus, par ceux qui viennent après jusqu'à acceptation.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors de l'Assemblée.

Il est tenu une feuille de présence, laquelle contient les noms et domicile des actionnaires présents ou représentés et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est signée par les actionnaires et certifiée par le bureau: elle est déposée au Siège Social et doit être communiquée à tout requérant.

#### **ARTICLE 34: L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant, au moins cinq pour cent (5%) du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour. Ces projets sont notifiés à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucune proposition ne peut être soumise à l'Assemblée si elle ne figure pas à son ordre du jour.

#### **ARTICLE 35: DROIT DE VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitations, sauf exceptions légales.

Les votes ont lieu soit à main levée soit par un appel nominatif soit par correspondance. En cas de vote par correspondance le vote émis doit être adressé à la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale par lettre recommandée avec accusé de réception. Ce vote n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

#### **ARTICLE 36: PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès verbaux établis conformément à l'article 285 du code des sociétés commerciales et signés par les membres composant le bureau

Les copies ou extraits de ces procès verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés soit par le Président du Conseil soit par l'administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président soit par tout autre administrateur.

Après dissolution de la Société et pendant la liquidation, ces copies ou extraits sont signés par un des liquidateurs ou, le cas échéant, par le liquidateur unique.

## **L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **ARTICLE 37: CONSTITUTION**

Les actionnaires; pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataires, doivent posséder au moins 10 actions libérées des versements exigés. Ils doivent justifier de leurs identités.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le tiers ( 1/3 ) au moins du Capital Social après déduction, s'il y a lieu, de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu de dispositions législatives, réglementaire ou statutaires.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau et les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées mais elles ne peuvent porter que sur les objets mis à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

### **ARTICLE 38: POUVOIRS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

L'Assemblée Générale Ordinaire entend le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales. Elle entend également le rapport des commissaires sur le mandat qu'elle leur a conféré ainsi que leurs rapports spéciaux prescrits par la législation en vigueur.

Elle statue souverainement sur toutes les questions intéressant la vie de la Société qui ne sont pas de la compétence d'une Assemblée Extraordinaire.

Elle discute, approuve, redresse ou rejette le bilan et les comptes

La délibération contenant approbation du bilan et des comptes est nulle si elle n'a pas procédé de la lecture du rapport des commissaires

Elle fixe les dividendes à répartir sur la proposition du Conseil d'Administration.

Elle nomme, remplace, révoque ou réélit les Administrateurs ou les Commissaires et ratifie, s'il y a lieu, les nominations provisoires d'Administrateurs faites par le Conseil.

Elle détermine l'allocation du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Elle fixe les prélèvements à effectuer pour la constitution de fonds de réserve et de prévoyance et décide de tous reports à nouveau des bénéfices d'une année sur l'année suivante.

Elle confère au Conseil les autorisations nécessaires pour tous les actes et opérations pouvant excéder les pouvoirs résultant des présents Statuts.

## **L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

### **ARTICLE 39: CONSTITUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés ayant droit au vote.

### **ARTICLE 40: POUVOIRS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut apporter aux Statuts toutes modifications qu'elles soient à la condition de ne pas augmenter les engagements des actionnaires et de ne pas changer la nationalité de la Société

Elle peut décider, notamment, sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif, de:

- L'augmentation ou la réduction du Capital Social,
- Sa division en actions d'un taux autre que celui de CENT DINARS sans être inférieur à CINQ DINARS,
- La prorogation ou la réduction de durée de la Société,
- Sa dissolution anticipée, sa fusion avec une ou plusieurs sociétés constituées ou à constituer.

### **ARTICLE 41: QUORUM**

Les Assemblées Générales, autres que les Assemblées Ordinaires, ne sont pas régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'actionnaires représentant au moins la moitié du Capital Social.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée peut être convoquée à nouveau et elle délibère valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le tiers au moins du Capital Social.

A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'Assemblée peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation.

Dans toutes ces Assemblées Générales, le quorum est calculé après déduction de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires et notamment lorsqu'il s'agit d'Assemblées à caractères constitutifs, des actions appartenant à des personnes qui ont fait l'apport ou stipulé des avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'Assemblée.

## **TITRE VI**

### **BILAN SOCIAL ET REPARTITION DES BENEFICES**

#### **ARTICLE 42: EXERCICE SOCIAL**

L'exercice Social commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre.

Par exception, le premier exercice comprend le temps écoulé depuis la constitution de la Société jusqu'au 31 Décembre de l'année suivante.

#### **ARTICLE 43: ETATS FINANCIERS ET RAPPORT DU CONSEIL**

A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration établit les états financiers de la société conformément à la loi relative au système comptable des entreprises et aux normes comptables sectorielles des assurances.

Le conseil d'administration doit annexer au bilan un état des cautionnements, avals et garanties données par la société et un état des sûretés consenties par elle.

Il doit conjointement aux documents comptables, présenter à l'assemblée générale un rapport annuel détaillé sur la gestion de la société.

Les états financiers et le rapport annuel doivent être mis à la disposition des commissaires aux comptes quarante cinq jours au moins avant la date de l'assemblée générale. Ils doivent être tenus à la disposition des actionnaires, au siège, quinze jours au moins avant la dite assemblée.

Tout actionnaire détenant au moins trois pour cent du capital social a le droit d'obtenir, à tout moment, des copies des documents sociaux visés à l'article 201 du code des sociétés commerciales, des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux trois derniers exercices, ainsi que des copies des procès verbaux et feuilles de présence des assemblées tenues au cours des trois derniers exercices. Les actionnaires réunis détenant cette fraction du capital ont le droit de se faire communiquer les documents cités et de se faire représenter par un mandataire pour exercer ce droit en leur nom.

#### **ARTICLE 44: AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES**

Les produits nets, déduction faite de toutes les charges, constituent les bénéfices, la Société étant tenue de constituer, dans les conditions prévues par la législation en vigueur et celles concernant plus spécialement l'activité d'Assurance, toutes réserves obligatoires, amortissements et provisions.

Le Conseil d'Administration pourra décider le prélèvement des sommes qu'il jugera convenable de fixer pour la constitution de réserve spéciale, d'un fonds de prévoyance ou pour d'autres attributions.

Le fonds de prévoyance pourra être affecté notamment, suivant ce qui sera décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire sur la proposition du Conseil d'Administration à l'amortissement total ou partiel des actions.

Sur le surplus des bénéfices ainsi déterminés par le Conseil, diminués le cas échéant, des pertes antérieures et augmentés des reports bénéficiaires déjà approuvés par l'Assemblée Générale, il sera prélevé les sommes ci après dans l'ordre suivant:

1- CINQ POUR CENT ( 5%) des bénéfices de l'exercice pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint une somme égale au Dixième du Capital Social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve descend au dessous de cette fraction.

2- Le surplus est mis à la disposition de l'Assemblée Générale qui peut sur la proposition du Conseil, affecter toutes sommes qu'elle jugera utile, soit à des fonds d'amortissements supplémentaires ou spéciaux soit à la constitution de réserves extraordinaires ou spéciales ou de fonds de prévoyance, soit à des reports à nouveau, soit à une distribution totale ou partielle.

L'Assemblée peut toujours décider la mise en distribution de toutes sommes à prélever sur les réserves facultatives dont elle a légalement la disposition